

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 13 janvier 2022

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

SCoT Aix-Marseille-Provence : la Métropole lance une concertation pour définir le projet à horizon 2040

Document d'urbanisme à valeur juridique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour rôle de définir un aménagement et un développement durables du territoire métropolitain pour les 20 prochaines années. Logement, mobilité, emploi, commerces, inclusion, environnement, transition énergétique... parce que ce schéma aborde tous les domaines essentiels à la vie de ses habitants, la Métropole lance une large concertation auprès des élus, collectivités, acteurs publics ou privés, habitants et usagers, du 17 janvier au 4 février 2022.

Afin d'identifier précisément les besoins et les enjeux, au regard des forces et des faiblesses du territoire, une première phase de diagnostic – global et environnemental - a été conduite ces deux dernières années.

Une synthèse de celui-ci sera consultable en ligne : www.ampmetropole.fr/coherence-territoriale-scot

Associé au diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), second document clef du SCoT, fixe les orientations et les objectifs d'un aménagement du territoire respectueux de l'environnement à horizon 2040. Véritable feuille de route du SCoT, ce projet politique et stratégique vise à concilier attractivité du territoire, préservation du cadre de vie et valorisation des ressources naturelles, tout en répondant aux grands défis d'aujourd'hui, tels que le réchauffement climatique et la crise du Covid-19.

Avec sept réunions publiques et un espace en ligne sur www.ampmetropole.fr, une large concertation est organisée à cette occasion. Elle vise à associer toutes les forces vives du territoire : acteurs publics et économiques, habitants, usagers et associations. Outre l'information du grand public, l'objectif de cette concertation est de permettre à chacun de contribuer positivement aux étapes en cours du SCoT. Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), enrichi des contributions des acteurs du territoire, sera mis en débat lors du Conseil métropolitain au deuxième trimestre 2022.

Le diagnostic global et environnemental et le PADD du SCoT feront, du 17 janvier au 4 février 2022, l'objet d'une large concertation auprès des habitants et au plus près des territoires, avec sept réunions publiques :

- **17 janvier 2022 à 17h30 – Réunion métropolitaine de lancement.**
- **20 janvier 2022 à partir de 16h30 – Marseille-Provence**
- **20 janvier 2022 à partir de 17h30 – Pays d'Aix**
- **27 janvier 2022 à partir de 17h30 – Pays Salonais**
- **19 janvier 2022 à partir de 17h30 – Pays d'Aubagne et de l'Étoile**
- **02 février 2022 à partir de 17h30 – Istres Ouest Provence**
- **03 février 2022 à partir de 18h – Pays de Martigues**

Elles se tiendront toutes par visioconférence, du fait du contexte sanitaire actuel. Les liens d'accès seront largement diffusés via les réseaux sociaux et sur le site internet métropolitain.

Pour plus d'information, rendez-vous sur :

www.ampmetropole.fr/coherence-territoriale-scot

Pour toutes celles et ceux qui ne pourraient pas se déplacer, il est possible de participer à la concertation à distance tout au long de la démarche :

- **Sur le site internet :** www.ampmetropole.fr
- **Sur le registre dématérialisé :** <https://www.registre-numerique.fr/concertation-scot-amp>
- **Par courriel :** scot-concertation@ampmetropole.fr
- **Par courrier :** Mme La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Concertation sur le SCoT, BP 48014, 13567 Marseille Cedex 02.
- **Dans les communes, aux sièges des Territoires et de la Métropole :** un dossier de la concertation est en libre accès

Enquête publique : le PLUi Marseille Provence s'adapte à son environnement

Du 19 janvier au 21 février 2022, la Métropole lance une enquête publique sur la modification n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence. Ce document, qui fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols, s'adapte ainsi aux évolutions réglementaires mais aussi sociétales. Les modifications auront notamment **favorisé la place de la nature en ville**. Les habitants des 18 communes sont invités à faire part de leurs éventuelles observations : **www.ampmetropole.fr**